



yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/7-03 n°01 du 7 mars 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3, R 719-51 et suivants et R 719-102 et R 719-104 ;

Vu les articles 202 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/8-03 n°01 du 8 mars 2024 relative à la désignation des commissaires aux comptes,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le compte financier de l'établissement UPVD au titre de l'année 2024

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 903,94 ETPT, dont 765,1 ETPT sous plafond et 138,63 ETPT hors plafond
- 84.464.700 € d'autorisations d'engagement dont
 - 67.643.261 € de personnel
 - 11.684.512 € de fonctionnement et intervention
 - 5.136.927 € d'investissement
- 86.065.880 € de crédits de paiement dont
 - 67.643.261 € de personnel
 - 12.114.772 € de fonctionnement
 - 6.307.846 € d'investissement
- 84.144.888 € de recettes
- -1.920.992 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les éléments d'exécution comptables suivants :

- 2 300 488,63 € de résultat patrimonial
- 3 393 130,25 € de capacité d'autofinancement
- - 1 577 178,64 € de variation de trésorerie qui passe de 26 576 702,13 € à 24 999 523,49 €



- - 2 497 395,76 € de variation de fonds de roulement qui passe de 25 786 614,99 € à 23 289 219,23 €
- - 920 217,12 € de variation de besoin en fonds de roulement qui passe de - 790 087,14 € à - 1 710 304,26 €

Article 3

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 2 300 488,63 € en report à nouveau créditeur.

Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 32
Membres présents : 21
Membres représentés : 4
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 mars 2025



L'administrateur provisoire,

YVES AUGUET

PJ : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et le rapport des commissaires aux comptes

CPI : Agence Comptable / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/7-03 n°02 du 7 mars 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3, R 719-51 et suivants et R 719-102 et R 719-104 ;

Vu les articles 202 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/8-03 n°01 du 8 mars 2024 relative à la désignation des commissaires aux comptes,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le compte financier de la Fondation UPVD au titre de l'année 2024 :

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 592.405 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 170.814 € de personnel
 - 420.550 € de fonctionnement et intervention
 - 2.187 € d'investissement
- 602.202 € de crédits de paiement dont :
 - 170.814 € de personnel
 - 431.388 € de fonctionnement
 - 0 € d'investissement
- 263.844 € de recettes
- -338.358 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les éléments d'exécution comptables suivants :

- 4 108,53 € de résultat patrimonial
- - 347 707,99 € de capacité d'autofinancement
- + 28 406,28 € de variation de trésorerie qui passe de 1 056 596,68 € à 1 085 002,96 €



- + 15 150,41 € de variation de fonds de roulement qui passe de 1 050 998,01 € à 1 066 148,42 €
- - 13 255,87 € de variation de besoin en fonds de roulement qui passe de -5 598,67 € à - 18 854,54 €

Article 3

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 4 108,53 € en report à nouveau créditeur.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents : 21

Membres représentés : 4

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 mars 2025

L'administrateur provisoire,

Yvan AUBUET


PJ : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et le rapport des commissaires aux comptes

CPI : Agence Comptable / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



Université
Perpignan
Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan

Conseil d'Administration

Séance du 7 mars 2025

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/7-03 n°03 du 7 mars 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la convention relative au fonctionnement du service inter-établissement mutualisé de gestion des pensions de l'enseignement supérieur dans l'académie de Montpellier - région académique Occitanie signée le 24 avril 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'annexe financière du service mutualisé de gestion des pensions au titre de l'année 2024.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 mars 2025

L'administrateur provisoire,



Yvan AUGUET

PJ : annexe financière susmentionnée

CPI : DRRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/7-03 n°04 du 7 mars 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La demande de financement au titre de l'appel à projets Entrepreneuriat 2 "Accompagnement de projets innovants" pour la période 2025-2027 dans le cadre du projet déposé pour l'incubateur UPVD IN CUBE.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 24

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

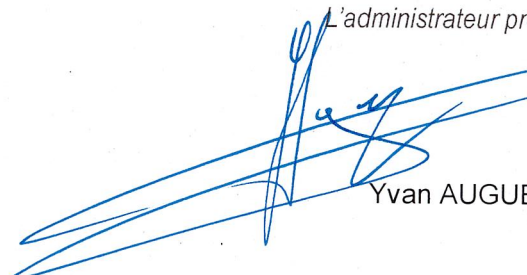
Pour : 24

Contre : 0

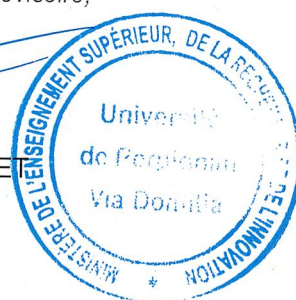
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 mars 2025

L'administrateur provisoire,



Yvan AUGUET



PJ : Note descriptive de l'opération susmentionnée AAP Entrepreneuriat 2025-2027

CPI : SIPE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/7-03 n°05 du 7 mars 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines du 24 janvier 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La participation financière d'un montant de 150 euros des étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines au titre du voyage pédagogique en Grèce prévu du 4 au 9 mai 2025.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 24

Membres en exercice : 32

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 24

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

Fait à Perpignan, le 7 mars 2025

L'administrateur provisoire,



Yvan AUGUET

PJ : Annexe financière

CPI : UFR LSH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/7-03 n°06 du 7 mars 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs de la boutique UPVD des produits proposés à la vente.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 24

Membres en exercice : 32

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 24

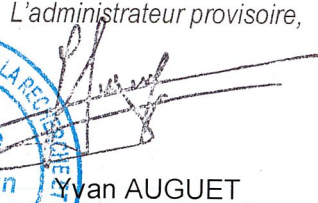
Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

Fait à Perpignan, le 7 mars 2025

L'administrateur provisoire,




Yvan AUGUET

PJ : tarifs des produits susmentionnés

CPI: Communication / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/7-03 n°07 du 7 mars 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu l'avis du conseil du service de l'action sociale du 17 janvier 2025 ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 21 février 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'offre de prestations sociales au bénéfice des personnels de l'UPVD au titre de l'année 2025.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 24

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 mars 2025

l'administrateur provisoire,

YVAN AUGUET

PJ : offre de prestations sociales susmentionnée

CPI : SAS / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/7-03 n°08 du 7 mars 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu les statuts de la Fondation UPVD ;
Vu l'avis du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 18 février 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **La convention de mécénat avec la société Pujol Avocats – Chaire UPVD INCUBE 2025-2028.**
- **La convention de mécénat avec la société Numalis – Chaire UPVD INCUBE 2025-2028.**

Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 32
Membres présents ou représentés : 24
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 mars 2025

L'administrateur provisoire,



Yvan AUGUET

PJ : conventions de mécénat susmentionnées
CPI : Fondation UPVD / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/7-03 n°09 du 7 mars 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 4 mars 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Les conventions recherche suivantes :

N°	1143
UR	CEFREM
Responsable scientifique	Marion JARRAYA
Gestionnaire	UPVD
Financier	INTERREG POCTEFA
Montant (HT)	89 219,4 €
Partenaires	CNRS, Institut des sciences de la mer (ICM-CSIC), Centro de estudios avanzados de Blanes, association les petits Débrouillards Occitanie
Date de début	signature de l'acte de concession de la subvention FEDER à destination du chef de file
Durée	36 mois
Objet	Subvention FEDER INTERREG Projet ALIEN OCCICAT retenu dans le cadre de l'AAP AFLE POCTEFA

N°	1112
UR	LAMPS
Responsable scientifique	David DEFOUR
Gestionnaire	UPVD
Financier	ANR
Montant (HT)	170250
Partenaires	ANR
Date de début	1/10/2024
Durée	48 mois
Objet	Subvention / Recherche Projet ANR FPT-4 - Floating-Point Transformer 4

N°	1144
UR	ART-DEV et CEFREM
Responsable scientifique	Sylvain RODE et Nicolas ROBIN
Gestionnaire	UPVD
Financier	INTERREG POCTEFA
Montant (HT)	230813,9
Partenaires	Université de Gérone, Agence d'urbanisme catalane, Ajuntament de Calafell
Date de début	signature de l'acte de concession de la subvention FEDER à destination du chef de file
Durée	36 mois
Objet	Subvention FEDER INTERREG Projet DUAL retenu dans le cadre de l'AAP AFLE POCTEFA

N°	1126
UR	CEFREM
Responsable scientifique	Nicolas ROBIN
Gestionnaire	UPVD
Financier	ANR
Montant (HT)	315 597,6 €
Partenaires	Université de Bordeaux, Institut Polytechnique de Bordeaux, CNRS, La Rochelle Université, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Poitiers, Université de Cean Normandie, Université de Rouen-Normandie, Université de Bretagne Occidentale, INRAE, BRGM, METEO-France, CEREMA, Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire
Date de début	1/9/2024
Durée	72 mois
Objet	Subvention / Recherche PEPR IRIMA Projet IRICOT : Pour une meilleure compréhension des risques littoraux d'hier à demain pour préparer la société aux enjeux liés aux changement globaux



**Université
Perpignan**
Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan

Conseil d'Administration

Séance du 7 mars 2025

Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 32
Membres présents ou représentés : 24
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 mars 2025

L'administrateur provisoire,



YVAN AUGUET

PJ : conventions et décisions attributives d'aide ANR susmentionnées

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr